



LA CHARTE DE L'INGÉNIERIE
pour le climat
par SYNTEC-INGENIERIE



POURQUOI UNE CHARTE DE L'INGÉNIERIE POUR LE CLIMAT ?



Le changement climatique constitue un enjeu socio-économique et environnemental majeur qui nécessite une mobilisation de tous les acteurs, la recherche de nouvelles solutions et une modification profonde des pratiques et des comportements afin de s'inscrire résolument sur la trajectoire 1.5°C visée par la Stratégie Nationale Bas carbone de la France.

Parce qu'elle intervient dès la phase de conception des projets, l'ingénierie a un impact potentiel déterminant sur l'empreinte carbone finale des infrastructures d'eau, de transport, d'énergie, de traitement des déchets, des bâtiments, des technologies, des équipements et des procédés industriels.

Au-delà des spécificités du secteur, les entreprises d'ingénierie ont également un rôle à jouer dans l'évolution de leurs modes de faire et leurs pratiques internes afin de progresser elles-mêmes vers la carboneutralité.

Au travers de cette charte, les signataires s'engagent à :

- Être force de proposition dans les missions et les projets qu'elles réalisent pour en réduire l'empreinte carbone,
- Adopter durablement des pratiques internes sobres en carbone et diminuer leurs propres émissions de gaz à effet de serre.

La charte ci-dessous est proposée à l'ensemble des entreprises membres de Syntec-Ingénierie pour concrétiser leur engagement quotidien en faveur du climat.

Retrouvez la liste des signataires sur le site syntec-ingenierie.fr

LES 3 ENGAGEMENTS DE L'INGÉNIERIE POUR LE CLIMAT

1

AGIR CONCRÈTEMENT EN FAVEUR DU CLIMAT AU TRAVERS DES PROJETS QUI NOUS SONT CONFIÉS

De par son expertise technique, sa capacité à imaginer des réponses nouvelles à des problématiques complexes, son rôle d'analyse et de conseil auprès des décideurs publics et privés, l'ingénierie a une responsabilité et un rôle clé à jouer dans le choix et la mise en œuvre de solutions répondant à l'enjeu climatique.

Dans le cadre des projets qui leur sont confiés, les entreprises signataires de cette charte s'engagent à :

- Privilégier la réduction des émissions à la source, notamment à concevoir et proposer des solutions bas carbone, identifier des mesures permettant de réduire l'empreinte carbone et de tendre autant que possible vers la neutralité, développer l'éco-conception en phase amont et le recyclage/réemploi de matériaux en phase de réalisation,
- Prévoir des mécanismes de compensation le cas échéant,
- Éclairer les choix des décideurs en faveur de solutions sobres en carbone, grâce à des analyses et des outils multi-critères (technique, économique, environnemental et social) d'aide à la décision.

2

RÉDUIRE DURABLEMENT L'EMPREINTE CARBONE DE NOS PROPRES ACTIVITÉS

L'action de l'ingénierie en faveur du climat se décline aussi au sein de chaque entreprise, dans ses modes de faire (usage du numérique, gestion des déchets, de l'énergie, ...) et ses processus internes (politiques de déplacements, d'achats, ...) afin de réduire l'empreinte carbone de ses propres activités.

Les entreprises signataires s'engagent à modifier durablement leurs pratiques et à mettre en œuvre **trois actions concrètes en faveur du climat** parmi une liste définie par la profession pour :

- ➡ Réduire l'impact des déplacements liés à l'activité de l'entreprise
- ➡ Modifier les habitudes quotidiennes de la vie au travail
- ➡ Suivre et maîtriser l'empreinte carbone de l'entreprise

Le dispositif de suivi de ces engagements est mis en œuvre par Syntec-Ingénierie. La liste exhaustive des actions proposées dans le cadre de la charte est disponible sur le site syntec-ingenierie.fr.

3

SOUTENIR L'ENGAGEMENT DE NOS COLLABORATEURS EN FAVEUR DU CLIMAT

L'engagement de l'ingénierie en faveur du climat se concrétise à l'échelle collective, mais aussi individuelle, au niveau de chaque collaborateur auquel l'opportunité est donnée de proposer des actions impactantes et de travailler sur des projets en cohérence avec ses valeurs.

Dans ce cadre, les entreprises signataires se dotent d'une « clause d'engagement climatique » au travers de laquelle elles s'engagent à :

- **Susciter, recueillir, partager et initier des idées** émanant des équipes et ayant pour objectif de concourir concrètement à l'action climat de l'entreprise, tant sur les projets que dans la vie de l'entreprise ;
- **Ouvrir et organiser une faculté nouvelle d'interpellation par les salariés** pour que chacun puisse exprimer ses interrogations et ses propositions quant à l'impact sur le réchauffement climatique d'un projet sur lequel il est amené à travailler. L'entreprise ouvre alors un dialogue pour examiner les propositions d'amélioration du projet ou d'innovation et les décisions envisageables sur l'implication de l'entreprise et de ses collaborateurs sur des projets similaires.

Celles qui le souhaitent ont aussi la faculté de mettre en place un **référent climat**, permettant de coordonner ces différentes initiatives au sein de l'entreprise.

A travers ces trois engagements, l'ingénierie entend contribuer concrètement à la transition environnementale des territoires, accompagner les décideurs publics et privés dans la mise en œuvre de leurs propres objectifs en faveur du climat et participer ainsi à la mise en œuvre de l'Accord de Paris.





ENGAGEMENTS DES SIGNATAIRES – EDITION 2023

En signant la Charte de l'Ingénierie pour le Climat, les signataires s'engagent à respecter **des engagements concernant les 3 axes de la Charte**. Ces engagements font l'objet d'un suivi annuel par Syntec-Ingénierie au moyen d'indicateurs. Les indicateurs sont conçus pour permettre aux entreprises de s'engager dans une trajectoire de réduction carbone compatible avec les Accords de Paris.

En 2023, l'objectif de réduction des émissions carbone est renforcé et les indicateurs s'adaptent à cette ambition.

Les nouveaux indicateurs visent à évaluer l'engagement des entreprises d'ingénierie **dans une trajectoire globale de diminution des émissions** de leurs activités propres et d'inscrire cette ambition dans les projets confiés par les clients.

Ces indicateurs ont été identifiés sur la base du bilan réalisé après 3 années d'existence de la Charte de l'Ingénierie pour le Climat, qui a donné lieu à des recommandations d'évolution des indicateurs, présentées à l'occasion de la rencontre des référents Climat le 8 novembre 2022.

LISTE DES ENGAGEMENTS PAR AXE



AGIR CONCRETEMENT EN FAVEUR DU CLIMAT AU TRAVERS DES PROJETS CONFIÉS

Projets contributifs de l'entreprise à la transition Ecologique et Energétique - TEE

- Indicateur 1 : part des projets contributifs de l'entreprise à la transition Ecologique et Energétique au 01/01 - en nombre de projet et en % de CA
- Précision : définition de l'indicateur et manière de le calculer
- Précision : éléments de preuves attendus

Outils et méthodes pour mesurer l'empreinte carbone des projets

- Indicateur 2 : part des projets pour lesquels l'entreprise réalise une évaluation des émissions carbone évitées et/ou réduites
- Précision : détail des outils et méthodes d'évaluation, de conception et de décision développés ou utilisés par l'entreprise pour calculer l'empreinte carbone des projets, simuler les émissions évitées, écoconcevoir, etc. (outils internes à l'entreprise ou externes)

2

SUIVRE ET MAITRISER L'EMPREINTE CARBONE DE L'ENTREPRISE

Management des émissions carbone de l'entreprise

Prérequis : Réalisation et publication du bilan d'émissions de GES 3 scopes tous les 2 ans

- Indicateur 3 : Mesure de l'empreinte carbone réalisée en 2021 ou 2022 (O/N)
- Précision : méthodologie utilisée et objectif de trajectoire

Scope 1 : Chauffage thermique - flotte véhicules de service

- Indicateur 4 : Donnée 2022 eqCO2
- Précision : Objectif de trajectoire et actions engagées

Scope 2 : Consommation énergétique de l'entreprise

- Indicateur 5 : Donnée 2022 eq tCO2
- Précision : Objectif de trajectoire et actions engagées

Scope 3 : Trajets Domicile-Travail, déplacements professionnels, achats.

- Indicateur 6 : Donnée 2022 eq tCO2
- Précision : Objectif de trajectoire et actions engagées

3

SOUTENIR L'ENGAGEMENT DE NOS COLLABORATEURS EN FAVEUR DU CLIMAT

Stratégie et gouvernance

- Indicateur 7 : Formalisation de l'objectif de l'entreprise sur l'enjeu climatique (O/N)
- Précision : actions mises en œuvre pour les membres du Comex, les managers et les salariés.

Sensibilisation et formation

- Indicateur 8 : Budget de formation ou sensibilisation « Climat » de l'entreprise (en montant)
- Précision : actions mises en œuvre. Exemple : généralisation des fresques Climat, formation du Comex...

Mise en œuvre de la clause d'engagement climatique

- Indicateur 9 : promotion de la clause d'engagement climatique dans l'entreprise (O/N)
- Précision : modalités de la mise en œuvre de la clause dans l'entreprise : canal de dialogue utilisé, actions réalisées autour de l'engagement des collaborateurs...